

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Financière du 8 février 2023

L'Assemblée Générale financière de l'Association Départementale OCCE 35 s'est ouverte à 14h00 dans les locaux de l'association départementale, au 2, boulevard Louis Volclair à RENNES. Cette assemblée générale avait pour ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28/09/2022
- Rapport financier du Trésorier pour l'exercice 2021-2022
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes
- Approbation des comptes annuels au 31 août 2022
- Affectation du résultat
- Montant de la cotisation 2023-2024

Présent(e)s: Alain-Bouvier Christiane, Bodin Tiphaine, Haugeard Isabelle, Le Couls Delphine, Lejeune Ghyslaine, Letondu Patricia, Mahé Evelyne, Petit Catherine,

Excusées: Morgann Berthelie, Sylvie Cohergne, Tjomas Gallo, Juliette Hervé, Valérie Le Bris, Marie-Elisabeth Le Moal, Christophe Lucas, Karine Mieusset, Isabelle Morin, Christine Morvan, Louise-Marie Villoury (pouvoir à Christiane Alain-Bouvier), Gwenaëlle Rolland (pouvoir à Patricia Letondu), Gaëlle Georges Renault (pouvoir à Isabelle Haugeard), Carine Gouzarch (pouvoir à Delphine Le Couls), Pascale Chaussé (pouvoir à Ghyslaine Lejeune), Laure Seguin (pouvoir à Tiphaine Bodin)

1- Approbation du compte-rendu de l'AG Statutaire du 28/09/2022

Lecture individuelle du document

Vote : Approuvé à l'unanimité

2- Rapport financier de la Trésorière pour l'exercice 2021-2022

Les documents présentant les comptes du siège départemental et les comptes consolidés avec les annexes sont remis à chaque participant.

Ces documents ont déjà été présentés au CA du 14/12/22

- Lecture du rapport financier de la trésorière

Vote : Approuvé à l'unanimité

3- Rapport du Commissaire aux comptes

Lecture est faite du rapport général et du rapport spécial concernant les conventions réglementées.

4- Délibération et approbation des comptes annuels

Lecture individuelle des documents

Vote : Approuvé à l'unanimité

5-Affectation des résultats

Affectation du résultat :

- Aux fonds propres pour le siège départemental
- Au report à nouveau pour les coopératives

Vote : Approuvé à l'unanimité

Montant de la cotisation 2023/2024

A l'AGS de janvier a été votée une augmentation de la part fédérale de 6 cts.

Il est proposé à l'assemblée générale de mandater le CA de l'OCCE pour fixer le montant de la cotisation fin août en fonction des éléments budgétaires disponibles à ce moment.

Vote : Approuvé à l'unanimité

Patricia remercie le CA et Nathalie Le Floch pour son travail .

Clôture de séance : 15h20